



## NOTE D'INFORMATION

### La Doctrine de la Découverte

#### Onzième session de l'Instance permanente sur les questions autochtones

Discussion le lundi 7 mai 2012, 15:00 à 18:00

Ce thème spécial de la onzième session de l'Instance permanente sur les questions autochtones, la doctrine de la découverte, se réfère à la manière dans laquelle les tribunaux ont justifié le long de l'histoire l'annexion des territoires autochtones.

Avec une discussion de « La doctrine de la découverte: son impact durable sur les peuples autochtones et le droit à réparation pour les conquêtes passées », l'Instance permanente veut développer les idées de débats antérieurs mais sous une forme de dialogue « tourné vers l'avenir » et non pas seulement ancré dans les erreurs du passé.

Selon la doctrine de la découverte, les pays chrétiens d'Europe ont eu un droit d'ordre divin sur les peuples païens autochtones aussitôt après leur « découverte » par les Européens. Divers souverains d'Europe ainsi que leurs lois ont adopté ce principe pour le bénéfice de leurs pays et l'ont érigé en système institutionnel légal au niveau national et international.

Aujourd'hui, la doctrine de la découverte est encore appliquée aux peuples autochtones, les préjugés euro-centristes, religieux et raciaux formant souvent une base aux violations des pratiques culturelles et des expressions spirituelles, aux expropriations des terres et des ressources et aux violations répétées des droits de l'homme chez les peuples autochtones.

La discussion entre États membres, peuples autochtones, agences des Nations Unies, fonds et programmes, organisations non gouvernementales et autres acteurs-clés, portera surtout sur les problèmes de justice, de réconciliation et de paix, et présentera des exemples concrets de collaboration entre les gouvernements et les peuples autochtones dans la construction d'un avenir basé sur le respect mutuel, l'équité et la justice.





**Journalistes** sans accréditation de presse aux Nations Unies, veuillez vous référer au site Internet du groupe d'accréditation et de liaison avec les médias des Nations Unies pour les détails: <http://www.un.org/fr/media/accreditation> ou appeler 212-963-6934 ou 212-963-6937

**Demandes des médias**, en particulier demandes d'interviews avec fonctionnaires des Nations Unies et représentants autochtones, veuillez contacter Mme Martina Volpe Donlon, tel: +1 212-963-6816 ou email: [donlon@un.org](mailto:donlon@un.org) – Département de l'information des Nations Unies

**Pour contacter le secrétariat** l'Instance permanente sur les questions autochtones, veuillez contacter Mme Nilla Bernardi, tel: +1 212-963-8379 ou email: [bernardi@un.org](mailto:bernardi@un.org) – Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies

**Pour plus d'information** sur la onzième session de l'Instance permanente sur les questions autochtones, veuillez consulter: <http://social.un.org/index/indigenoufr/Home.aspx>